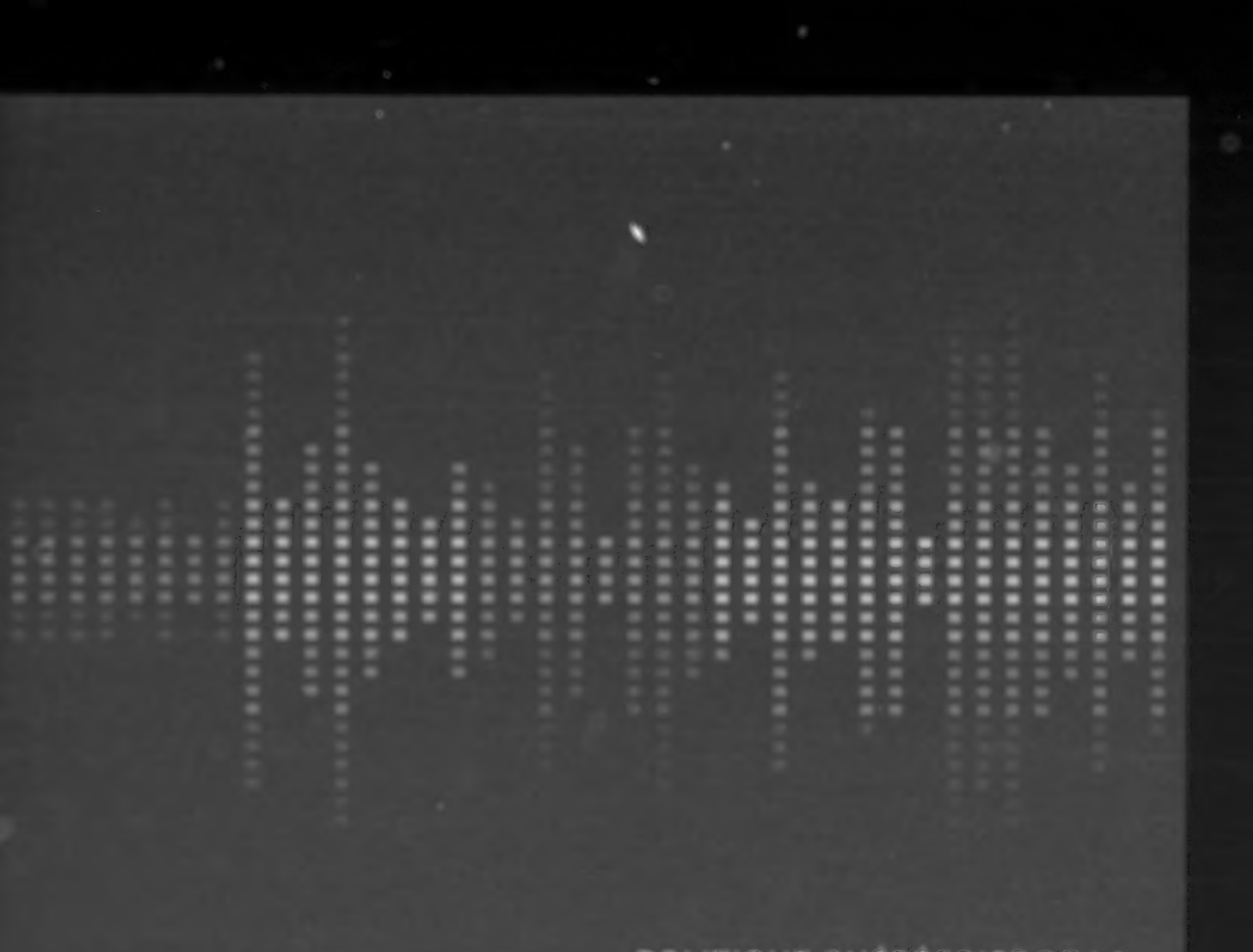

POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA

# JEUNESSE 2030

## ENSEMBLE POUR LES GÉNÉRATIONS PRÉSENTES ET FUTURES

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA

# JEUNESSE 2030

**ENSEMBLE POUR LES GÉNÉRATIONS PRÉSENTES ET FUTURES**

Secrétariat à la jeunesse
Ministère du Conseil exécutif
875, Grande Allée Est
Édifice H, bureau 1.801
Québec (Québec) G1R 4Y8
Téléphone : 418 643-8864
Télécopieur : 418 646-8104
www.jeunes.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016
ISBN : 978-2-550-73381-2 (version imprimée)
ISBN : 978-2-550-75356-8 (version électronique)

© Gouvernement du Québec, 2016

# Message
## du premier ministre

Chaque génération apporte de nouvelles façons de voir, de faire et d'être, qui permettent aux sociétés d'innover, de grandir et de prospérer. Les jeunes Québécoises et Québécois d'aujourd'hui sont créatifs, dynamiques et ouverts sur le monde. Ils ont fait leur les nouvelles technologies, les intégrant dans leur mode de vie quotidien.

Ces jeunes ont le pouvoir d'amener le Québec vers de nouveaux sommets. Le rôle du gouvernement du Québec est donc de les soutenir et de leur donner les ressources nécessaires afin qu'ils prennent la place qui leur revient et atteignent leur plein potentiel.

Cette préoccupation envers la jeunesse doit être incluse dans l'ensemble des décisions du gouvernement. C'est pourquoi nous avons réalisé cette nouvelle Politique québécoise de la jeunesse 2030 qui guidera les ministères et organismes et déterminera les axes d'intervention du gouvernement au cours des quinze prochaines années.

Pour réaliser cette politique, nous avons fait au cours des deux dernières années un grand exercice de concertation auprès des différents groupes et organismes jeunesse. Nous nous sommes intéressés à la vision et aux orientations qu'ils proposent, et nous en avons tenu compte tout au long de l'élaboration. Ensemble, nous avons mis sur pied cette nouvelle politique pour définir une vision rassembleuse dans l'intérêt des jeunes, parce qu'une société qui mise sur ses jeunes est une société tournée vers l'avenir, qui se donne toutes les chances de grandir.

Tout comme mes prédécesseurs Robert Bourassa et Jean Charest l'ont fait, j'ai choisi de placer sous ma responsabilité l'ensemble des dossiers jeunesse. Je suivrai donc avec attention le déploiement de cette politique qui place les jeunes Québécoises et Québécois au centre des défis que nous vivons. Continuons à travailler ensemble pour bâtir le Québec de demain : un Québec prospère et innovant.

Philippe Couillard

# Message
## de l'adjointe parlementaire du premier ministre (volet jeunesse)

Notre objectif premier avec la Politique québécoise de la jeunesse 2030 est de répondre aux préoccupations, aux craintes et aux demandes des jeunes. Nous souhaitons également qu'elle traduise leur souhait de se voir soutenus et conseillés dans la préparation de leur futur, l'atteinte de leurs objectifs et la réalisation de leurs rêves.

Lors des consultations menées en vue de rédiger cette nouvelle politique gouvernementale, nous avons pu entendre le témoignage de jeunes mais aussi d'organismes issus de divers milieux socioéconomiques et provenant des quatre coins du Québec. Nous avons entendu des jeunes fragilisés par l'intimidation, des jeunes issus de milieux défavorisés, mais également des jeunes engagés dans leur communauté, ouverts sur le monde et pleins d'espoir quant à leur capacité de s'épanouir et de changer les choses.

Tous ces jeunes doivent être soutenus, aidés et encouragés et c'est pourquoi nous avons décidé d'élaborer la Politique québécoise de la jeunesse 2030. Ce nouvel outil permettra à notre gouvernement d'accompagner les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie en leur offrant des environnements stimulants et en les aidant dans leurs apprentissages, leurs initiatives et leur projet de vie.

La Politique québécoise de la jeunesse 2030 confirme la priorité du gouvernement de soutenir les jeunes et de voir à leur épanouissement, à leur participation à la vie démocratique et à leur entrée réussie dans la vie active. Ensemble, continuons à soutenir la jeunesse québécoise et à l'aider à se former, à découvrir ses possibilités, et ainsi à bâtir le Québec de demain.

Les jeunes sont au centre de nos préoccupations et cette politique permet de le confirmer, en renforçant l'appui offert à cette génération. Je suis, avec vous, pleine d'espoir. Après tout, on chemine ensemble, maintenant et pour l'avenir.

Karine V.

Karine Vallières

# Table des matières

**Introduction** ..... 1

**1. De saines habitudes de vie, dans un environnement sécuritaire** ..... 13

1.1 Favoriser de bonnes habitudes alimentaires ..... 14
1.2 Encourager un mode de vie physiquement actif ..... 17
1.3 Agir sur les problèmes de santé mentale ..... 18
1.4 Promouvoir des comportements sains et sécuritaires ..... 20
1.5 Favoriser des relations interpersonnelles harmonieuses et des rapports égalitaires ..... 23

**2. Un environnement scolaire favorisant la persévérance et la réussite éducative** ..... 27

2.1 Augmenter la persévérance scolaire, la diplomation et la qualification des jeunes à risque de décrochage ..... 30
2.2 Soutenir l'accessibilité et la participation aux activités parascolaires ..... 33
2.3 Favoriser l'accès aux services d'orientation scolaire et professionnelle ..... 34
2.4 Valoriser les formations professionnelles et techniques ..... 35
2.5 Encourager l'accès aux études supérieures ..... 36

**3. Une jeunesse engagée en faveur de la culture, de la communauté et de la société** ..... 39

3.1 Encourager l'engagement civique ..... 42
3.2 Soutenir la pratique d'activités culturelles ..... 44
3.3 Multiplier les occasions d'engagement bénévole et volontaire ..... 46
3.4 Favoriser le dialogue entre les générations et les relations interculturelles ..... 47
3.5 Encourager les comportements écoresponsables ..... 50

**4. Des jeunes prêts pour le travail, une économie prête à les accueillir** ..... 53

4.1 Intégrer sur le marché de l'emploi les jeunes en difficulté et les jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation ..... 57
4.2 Rendre plus équitable le traitement des jeunes dans les milieux de travail ..... 60
4.3 Promouvoir la conciliation entre le travail, les responsabilités liées à la vie familiale et les études ..... 61
4.4 Favoriser la mobilité des jeunes en région, au Canada et sur le plan international ..... 62
4.5 Tirer parti des occasions d'emploi offertes dans toutes les régions du Québec ..... 63

5. Un soutien à l'entrepreneuriat jeunesse et à la relève ..... 67

5.1 Encourager la culture entrepreneuriale chez les jeunes ..... 69
5.2 Soutenir le démarrage d'entreprises par les jeunes ..... 72
5.3 Faciliter la reprise d'entreprises, notamment pour les entreprises familiales ..... 74
5.4 Soutenir les jeunes entrepreneurs et entrepreneuses agricoles ..... 75
5.5 Faciliter l'accès des jeunes aux lieux décisionnels et préparer la relève ..... 76

**Conclusion** ..... **77**

**La mise en œuvre de la Politique québécoise de la jeunesse 2030** ..... **79**

# Liste des figures


**FIGURE 1** Transition entre la fréquentation scolaire et le milieu du travail, 15 à 29 ans, Québec, 2014-2015 ..... 3

**FIGURE 2** Évolution de la situation des jeunes dans les ménages privés, en proportion, selon trois groupes d'âge, Québec, 2013 ..... 4

**FIGURE 3** Statut pondéral des 15-29 ans, Québec, 2013 ..... 15

**FIGURE 4** Niveau d'activité physique de loisir et de transport chez les 15-29 ans, Québec, 2013 ..... 17

**FIGURE 5** Taux d'obtention d'un diplôme ou d'une qualification du secondaire, secteur des jeunes ou moins de 20 ans chez les adultes, selon le sexe, Québec, 2000-2001 à 2012-2013 ..... 29

**FIGURE 6** Proportion de la population des 20 à 29 ans fréquentant un établissement collégial ou universitaire selon l'âge, le sexe et le régime d'études, Québec, année scolaire 2011-2012 ..... 36

**FIGURE 7** Répartition de la population par groupes d'âge, Québec, 1971 à 2015 ..... 40

**FIGURE 8** Évolution de la durée de vie active au travail d'un individu en 1970 et en 2009 ..... 46

**FIGURE 9** Taux d'activité selon le groupe d'âge, Québec, 1000 à 2015 ..... 56

**FIGURE 10** Répartition des NEET, en nombre et en pourcentage, selon le groupe d'âge, 15 à 29 ans, Québec, 2014-2015 ..... 58

Répartition des NEET, en nombre et en pourcentage, selon leur statut, 15 à 29 ans, Québec, 2014-2015 ..... 58

Répartition des adultes prestataires d'aide financière de dernier recours, ayant moins de 30 ans selon le programme, en nombre et en pourcentage, Québec, 2014-2015 ..... 58

**FIGURE 11** Nombre d'entrepreneurs de 15 à 29 ans selon la présence d'aide rémunérée, Québec, 2014 ..... 68

Taux d'entrée des entrepreneurs selon le groupe d'âge, Québec, 2014 ..... 68

Nombre d'entrepreneurs de 15 à 29 ans, Québec et reste du Canada, 2014 ..... 68

**FIGURE 12** Évolution du taux d'entrée des entrepreneurs selon le groupe d'âge, Québec, 1976 à 2014 ..... 72

# Introduction

Quinze ans après la première politique québécoise concernant la jeunesse, le gouvernement rend publique une nouvelle politique consacrée aux jeunes, fondée sur un contexte et des défis qui ont bien changé depuis le début des années 2000.

## De multiples changements

Les équilibres démographiques au sein de la société québécoise se modifient rapidement avec la diminution du poids relatif des jeunes, mais également avec l'accélération du processus de vieillissement de la population active par ses derniers.

L'avènement des nouvelles technologies de l'information et des communications transforme des secteurs entiers de l'économie et se répercute sur la vie de tous les jours, et en premier lieu celle des jeunes, particulièrement habitués aux nouveaux modes de communication et de consommation. La croissance des économies émergentes affecte l'économie mondiale et place une économie ouverte comme celle du Québec devant de nouveaux défis.

La Politique québécoise de la jeunesse 2030 tient compte de ces multiples changements. Elle est fondée sur les enjeux et les réalités d'aujourd'hui et des prochaines années.

## Une politique pour les jeunes

La Politique québécoise de la jeunesse 2030 s'adresse aux jeunes Québécoises et Québécois âgés de 15 à 29 ans, cette définition des jeunes consentie par l'action gouvernementale ne devant pas être comprise de façon rigide. Certaines dispositions de la Politique s'appliqueront avant l'âge de 15 ans, et d'autres se prolongeront après l'âge de 29 ans. L'action de la Politique jeunesse jeune débutera chez les jeunes âgés de moins de 15 ans lorsque des interventions préventives seront requises, et elle pourra se prolonger jusque vers l'âge de 35 ans dans le cas, par exemple, des initiatives visant la insertion à des transitions particulières.

Elle permettra aux jeunes du Québec de jouer pleinement le rôle qui leur revient, aujourd'hui, en tant que citoyens dans le développement du Québec de demain.

## Une politique pour l'ensemble de la société

[illegible]

## La jeunesse : une période aux multiples transitions et possibilités d'engagement en faveur du développement du Québec

[illegible]

FIGURE 1

Organisation scolaire et fréquentation scolaire et le milieu de travail, 15 à 29 ans, Québec, 2013-2017

15-19 ans
20-24 ans
25-29 ans

## [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

## [illegible]

[illegible]

## Une importante consultation

La Politique québécoise de la jeunesse 2030 est issue d'une importante consultation ayant mobilisé, depuis 2013, les jeunes eux-mêmes, les intervenants, les organismes et les groupes concernés.

### La démarche gouvernementale : une importante consultation

La Politique québécoise de la jeunesse 2030 s'appuie sur une importante consultation qui s'est étalée sur deux années.

#### Une tournée régionale

En 2013, le Secrétariat à la jeunesse a organisé une tournée régionale de consultation à laquelle près de 4 000 jeunes et intervenants provenant de l'ensemble du Québec ont participé. Cette consultation s'est également adressée aux jeunes Autochtones.

#### Le document *Ensemble pour les générations futures*

En juin 2015, le gouvernement a lancé un document, ***Ensemble pour les générations futures***, à partir duquel a été effectuée une consultation des groupes et des citoyennes et citoyens concernés par l'évolution de la jeunesse. Plus de 200 organismes et personnes ont déposé des mémoires dans le cadre de cette consultation.

#### La table ronde du 24 septembre 2015

Le 24 septembre 2015, la consultation s'est poursuivie par une table ronde en présence du premier ministre et de l'adjointe parlementaire du premier ministre pour la jeunesse. La table ronde réunissait une centaine de représentants et représentantes de plus de 70 organismes ainsi que les députés délégués par les partis représentés à l'Assemblée nationale. Lors de cette table ronde, les représentants des principaux organismes ont exprimé leur avis sur les orientations et le contenu de la Politique québécoise de la jeunesse 2030.

L'ensemble du processus de consultation a pris fin le 1er octobre 2015.

## Trois principes

La Politique québécoise de la jeunesse 2030 repose sur trois principes s'appliquant à l'ensemble de ses champs d'intervention.

### Le caractère pluriel de la nation québécoise

La nation québécoise se démarque par son caractère pluriel. Elle est composée d'une majorité de citoyennes et de citoyens francophones et regroupe de nombreuses minorités, dont une communauté anglophone et plusieurs minorités ethnoculturelles. Le Gouvernement du Québec reconnaît également les onze nations autochtones vivant sur le territoire québécois.

Toutes ces composantes contribuent au tissu social et culturel québécois, parfois du fait d'une histoire longue et partagée. La mise en œuvre de la Politique québécoise de la jeunesse 2030 tiendra compte de ce pluralisme dans son déploiement.

### Des rapports égalitaires entre les citoyennes et les citoyens

Ce deuxième principe vise l'établissement et le maintien, au Québec, de rapports égalitaires entre les citoyennes et les citoyens, sans distinction de milieu socioéconomique, de couleur ou d'appartenance à une communauté ethnoculturelle ou linguistique, de religion, de sexe, de genre ou d'orientation sexuelle et sans référence à un handicap de quelque nature que ce soit.

L'établissement et le maintien de rapports égalitaires entre les citoyennes et les citoyens passent par un dialogue entre tous les groupes de la société, et notamment entre les personnes de différentes générations.

### Une action gouvernementale cohérente, intégrée et innovante

Le troisième principe concerne la cohérence de l'ensemble des politiques, des stratégies et des services universels et réguliers des ministères et organismes de l'État québécois.

L'action gouvernementale doit être innovante, afin de tenir compte de l'évolution constante des contextes et des connaissances. Chaque génération de jeunes possède des caractéristiques qui lui sont propres. Le gouvernement et ses partenaires doivent en tenir compte dans la mise en place de leurs programmes et services.

## Un objectif général

À partir des nouvelles réalités et des principes précédemment présentés, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 est fondée sur un **objectif général** servant de guide pour l'élaboration et la mise en œuvre de l'ensemble des actions visant la jeunesse.

### Accompagner les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie dans un contexte de changements démographiques, afin que la jeunesse contribue pleinement à façonner le Québec d'aujourd'hui et de demain

L'objectif général de la Politique québécoise de la jeunesse 2030 est formulé comme suit : accompagner les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie dans un contexte de changements démographiques, afin que la jeunesse contribue pleinement à façonner le Québec d'aujourd'hui et de demain.

La réussite de ce parcours vers l'autonomie personnelle, sociale et citoyenne constitue un enjeu crucial pour chaque jeune. De cette réussite dépend également le futur du Québec : ce parcours doit permettre aux jeunes de participer pleinement au développement du Québec et ainsi d'être prêts à prendre le relai des générations qui les précèdent pour bâtir l'avenir du Québec, en apportant leur vision, leur compétence et leurs projets.

Sur le plan démographique, l'année 2023 marquera un tournant pour le Québec. Les personnes âgées de 65 ans et plus seront alors plus nombreuses que les jeunes âgés de moins de 20 ans. Cette situation démographique constitue un défi pour la jeunesse, comme pour l'ensemble du Québec. Dans ce contexte, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 vise à contribuer à l'accélération de l'intégration des jeunes à la population active, à leur participation aux différentes prises de décisions collectives et à la recherche de solutions visant l'équité entre les générations.

## Deux orientations

Afin de permettre l'atteinte de cet objectif général, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 est fondée sur **deux orientations**, d'où découlent **cinq axes d'intervention**.

Les deux orientations sont les suivantes :

### Offrir aux jeunes des milieux de vie et des environnements stimulants, sains, sécuritaires et ouverts

Les environnements dans lesquels les jeunes évoluent influencent profondément leurs habitudes de vie, leurs choix et leurs parcours personnels. La Politique québécoise de la jeunesse 2030 vise à créer et à maintenir des milieux de vie et des environnements stimulants, sains, sécuritaires et ouverts motivant les jeunes à réussir leur parcours vers l'autonomie et à s'engager pour l'avenir de la société québécoise.

### Aider les jeunes dans leurs apprentissages, leurs initiatives et leur projet de vie

Avec la Politique québécoise de la jeunesse 2030, le gouvernement entend concrètement accompagner et soutenir les jeunes dans leurs apprentissages et leurs initiatives, et ainsi dans la mise en valeur de leur potentiel. Le gouvernement veut également les aider à définir et à mettre en œuvre leur projet de vie.

Le gouvernement le fera en utilisant les services déjà offerts à l'ensemble de la population, en orientant dans la direction appropriée l'offre de services à venir et en complétant ce soutien d'actions complémentaires adaptées à leurs besoins propres.

### Cinq axes d'intervention

Les cinq axes d'intervention retenus découlent logiquement de l'objectif général et des deux orientations précédemment formulés. Les cinq axes d'intervention de la Politique québécoise de la jeunesse 2030 sont les suivants :

- **de saines habitudes de vie, dans un environnement sécuritaire ;**
- **un environnement scolaire favorisant la persévérance et la réussite éducative ;**
- **une jeunesse engagée en faveur de la culture, de la communauté et de la société ;**
- **des jeunes prêts pour le travail, une économie prête à les accueillir ;**
- **un soutien à l'entrepreneuriat jeunesse et à la relève.**

Chacun de ces axes comprend cinq objectifs. La Politique québécoise de la jeunesse 2030 décline chaque objectif en quelques objectifs spécifiques. Ces derniers serviront de repères dans le cadre de l'élaboration des prochaines stratégies d'action jeunesse.

## La jeunesse autochtone : des réalités particulières

La Politique québécoise de la jeunesse 2030 prend en compte les réalités particulières de la jeunesse autochtone, qui diffèrent sur de nombreux points des défis auxquels est confronté l'ensemble de la jeunesse québécoise.

### Une société jeune

Sur le plan démographique, les jeunes Autochtones représentent une partie importante et croissante de leurs communautés. Selon le recensement de 2011, près de 50 % de la population autochtone du Québec avait 29 ans et moins[1]. Comparativement, les jeunes de 29 ans et moins représentaient environ 35 % de la population du Québec à la même date[1]. Cette situation représente une occasion unique pour les jeunes Autochtones de devenir des leaders dans leurs communautés et, ainsi, de contribuer activement au développement de celles-ci.

### Des besoins bien définis

Lors des consultations auxquelles ils ont participé, les jeunes Autochtones ont envoyé un message très clair : la culture est au centre de leurs réflexions et de leurs demandes. La réalisation de projets de valorisation des cultures et des langues représente une priorité et passe par des liens intergénérationnels dans la communauté.

Les jeunes Autochtones sont plus confrontés à des problèmes préoccupants de dépendance, de violence, de santé mentale, de décrochage scolaire, de chômage et d'accès au logement.

L'isolement géographique de certaines communautés soulève également des défis majeurs se traduisant concrètement par l'offre d'aliments frais et de qualité à des coûts raisonnables ainsi que par l'accès à un service Internet performant et abordable.

À l'extérieur des communautés, les jeunes Autochtones sont souvent victimes de préjugés et de discrimination. Cette situation se répercute sur leur insertion sur le marché de l'emploi et sur leur accès au logement. De plus, le manque de programmes, de services, de ressources et d'outils adaptés à leur culture et mis en place pour leur venir en aide est un enjeu majeur à prendre en compte lorsque les jeunes Autochtones viennent s'établir en milieu urbain, que ce soit pour le travail, pour les études, pour des soins ou pour toute autre raison.

1. Recensement de 2011, Statistique Canada.

# AXE 1

# De saines habitudes de vie, dans un environnement sécuritaire

Le **premier axe** d'intervention de la Politique québécoise de la jeunesse 2030 vise à faire en sorte que les jeunes Québécoises et Québécois acquièrent de saines habitudes de vie, dans un environnement sécuritaire.

**La santé et le bien-être des jeunes : la base de l'épanouissement et de la réussite personnelle et familiale**

De saines habitudes de vie constituent la meilleure façon d'assurer la santé et le bien-être des jeunes. Le gouvernement mise sur une approche préventive, le but étant d'inculquer dès le plus jeune âge une hygiène de vie favorisant le maintien d'une bonne santé physique et mentale.

Les habitudes de vie des jeunes sont largement façonnées par les milieux dans lesquels ils et elles évoluent. Le gouvernement souhaite ainsi faire en sorte que les jeunes vivent dans des milieux sécuritaires leur permettant de s'épanouir et de construire solidement leur avenir.

Pour faciliter l'acquisition d'un mode de vie sain dans un environnement sécuritaire, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 s'articule autour des cinq objectifs suivants :

- **favoriser** de bonnes habitudes alimentaires ;
- **encourager** un mode de vie physiquement actif ;
- **agir** sur les problèmes de santé mentale ;
- **promouvoir** des comportements sains et sécuritaires ;
- **favoriser** des relations interpersonnelles harmonieuses et des réseaux sociaux.

## 1.1 Favoriser de bonnes habitudes alimentaires

La santé d'une personne est largement tributaire des aliments qu'elle consomme.

Chaque jour, les aliments consommés fournissent l'essentiel de l'énergie et des nutriments nécessaires pour vivre et vaquer à ses activités. Le choix des aliments consommés est notamment conditionné par l'environnement personnel et par l'offre alimentaire.

## Les problèmes les plus courants

Chez les jeunes, les problèmes de santé reliés à l'alimentation les plus courants sont l'embonpoint et l'obésité (figure 1).

FIGURE 1

Statut pondéral des 15-29 ans, Québec, 2013

Source : Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2013. Entre nous partage, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Ces problèmes peuvent être dus à des habitudes de consommation d'aliments transformés à haut contenu calorique et peu nutritifs, tels que les boissons sucrées. Ces problèmes proviennent également de l'augmentation de la taille des portions alouties. De plus, chez les jeunes, la consommation de légumes et de fruits est relativement faible.

### La clique de grands prédateurs de santé

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

1. [illegible]
2. [illegible]

## 1.2 Encourager un mode de vie physiquement actif

[illegible]

## 1.4 Promouvoir des comportements sains et sécuritaires

C'est durant la période de la jeunesse que sont le plus souvent adoptées des habitudes néfastes pour la santé qui auront, à terme, des effets graves sur les plans physique, social et psychologique. Les jeunes sont également parfois enclins à des comportements dangereux dont les conséquences peuvent être très graves.

L'adoption de comportements sains et sécuritaires tout au long de la vie passe donc par leur promotion auprès des jeunes.

**Un mode de vie sans tabac**

L'un de ces comportements sains à promouvoir est celui d'un mode de vie sans tabac. Pour la plupart des gens qui en sont touchés, le tabagisme a débuté durant la période de la jeunesse.

Le tabagisme est la première cause de décès évitables au Québec, comme dans l'ensemble du monde. Le tabagisme est également la cause directe de nombreuses maladies chroniques.

**Pour une consommation éclairée d'alcool, de drogues, de boissons énergisantes et de médicaments à des fins non médicales**

Le phénomène de la consommation excessive d'alcool est en émergence et il est plus fréquent chez les 18 à 35 ans. Il est lié à d'autres comportements à risque pour la santé et se définit comme une consommation égale ou supérieure à cinq verres pour les hommes et à quatre verres chez les femmes au cours d'une occasion donnée, au moins une fois par mois.

Depuis une dizaine d'années, on constate chez les jeunes une augmentation de la consommation excessive d'alcool, bien qu'accompagnée d'une diminution de la consommation régulière.

La consommation excessive d'alcool représente de grands risques pour la santé. De plus, elle est souvent associée à la conduite automobile dangereuse, à la délinquance, à la prise de drogues ainsi qu'aux relations sexuelles non protégées.

En ce qui concerne les drogues, c'est le cannabis qui demeure la substance la plus consommée. On observe également une certaine consommation de médicaments à des fins non médicales, ces médicaments constituant des substituts à plusieurs drogues.

Les boissons énergisantes font l'objet d'une mise en marché massive. Elles sont facilement accessibles en tout temps à un prix abordable. Elles contiennent beaucoup de sucre, des quantités de caféine supérieures à l'apport quotidien maximal recommandé pour les jeunes ainsi que des substances stimulantes dont on ne connaît pas encore tous les effets possibles.

En 2010-et 2011, un jeune du secondaire sur dix consommait des boissons énergisantes tous les jours, sept adolescents et adolescentes et neuf étudiants et étudiantes de niveau collégial sur dix en consommaient régulièrement et trois jeunes sur cinq en consommaient deux fois ou plus par mois.

### Des comportements sexuels sains et sécuritaires

L'adoption par les jeunes de comportements sexuels sains et sécuritaires constitue un autre enjeu majeur.

En l'absence de tels comportements, alors qu'ils traversent une période d'intenses apprentissages, les jeunes risquent d'être confrontés à des problèmes importants. On fait notamment référence aux grossesses non planifiées, aux agressions sexuelles, à la violence dans les relations amoureuses et aux infections transmises sexuellement et par le sang.

### La promotion des comportements sains et sécuritaires

Grâce à des politiques publiques, il est possible d'inciter les jeunes à diminuer leurs comportements à risque ainsi que de réduire les conséquences de ces comportements sur leur santé et leur bien-être.

On y parvient en misant sur la prévention et en investissant dans la promotion de comportements sains. Il faut porter une attention particulière aux jeunes les plus fragilisés devant les comportements et les habitudes néfastes et éviter de les stigmatiser. On fait notamment référence aux jeunes des milieux défavorisés et aux jeunes touchés par des problèmes de santé mentale.

Les comportements à risque compromettent l'état de santé global ainsi que le bien-être des personnes.

Pour cette raison, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 comprend les objectifs spécifiques suivants :

- **sensibiliser les jeunes aux bénéfices de comportements sains et sécuritaires ;**
- **contribuer à la promotion d'un mode de vie sans tabac ;**
- **favoriser le développement des capacités des jeunes à faire des choix éclairés en matière de consommation d'alcool, de drogues et de boissons énergisantes ;**
- **soutenir la promotion de comportements sexuels sains et sécuritaires ;**
- **suivre l'évolution des comportements des jeunes pouvant porter atteinte à leur santé ou à leur sécurité.**

# LA POLITIQUE DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME

## La Politique de prévention en santé

Bien que l'état de santé de la population québécoise se soit globalement amélioré au cours des dernières décennies, plusieurs problèmes évitables sont toujours persistants. La prévalence des maladies chroniques et des problèmes de santé mentale représentent un important fardeau, en particulier dans le contexte du vieillissement de la population.

Afin de maintenir et d'améliorer la santé et la qualité de vie de la population, le gouvernement dévoilera bientôt la Politique gouvernementale de prévention en santé. Cette politique vise à améliorer l'état de santé et la qualité de vie de la population et à réduire les inégalités sociales de santé en agissant sur l'acquisition des capacités, l'aménagement des communautés, l'amélioration des conditions de vie et le renforcement de la prévention.

## Le tabagisme – un sérieux problème de santé publique

Le tabagisme constitue la principale cause évitable de mortalité. Les décès qu'il provoque sont essentiellement dus aux nombreuses maladies chroniques dont il est un des principaux facteurs de risque.

Des gains appréciables ont été réalisés depuis 1998, année d'adoption de la Loi sur le tabac. Cependant, le rythme de réduction du tabagisme a ralenti depuis 2006. D'autre part, de nouvelles réalités viennent s'ajouter au portrait du tabagisme, soit la présence de nombreux produits aromatisés mis en marché par l'industrie du tabac, touchant particulièrement les jeunes, ainsi que la popularité de nouveaux produits, tels que la cigarette électronique.

L'Assemblée nationale du Québec a adopté, en 2015, la Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme. Avec cette nouvelle loi, le gouvernement poursuit la lutte engagée contre le tabagisme en mettant en œuvre des mesures qui visent notamment à mieux protéger les jeunes des dangers de la fumée de tabac dans l'environnement et des dangers reliés à la dépendance au tabac et en leur rendant les produits moins accessibles et moins attrayants.

De manière générale, les mesures visent la « dénormalisation » des produits du tabac et du tabagisme, afin de réduire la propension des jeunes à s'initier au tabac.

## 1.5 Favoriser des relations interpersonnelles harmonieuses et des rapports égalitaires

L'un des principes sur lesquels repose la Politique québécoise de la jeunesse 2030 est celui de l'établissement et du maintien, au Québec, de rapports égalitaires entre les citoyens et citoyennes, sans distinction d'aucune sorte. Les préjugés et l'ignorance par rapport à la différence sont la source de rapports conflictuels au sein de la société ainsi que de phénomènes de stigmatisation et de discrimination.

Le non-respect de l'autre se manifeste également sous la forme de l'intimidation, qui a pris une ampleur nouvelle avec la cyberintimidation, par l'entremise des technologies de l'information et des communications.

### Agir dès le plus jeune âge

C'est dès le plus jeune âge que ce principe d'égalité et de respect des autres doit être inculqué et assimilé et se traduire d'abord dans les relations que les jeunes ont entre eux.

La lutte contre l'intimidation est l'une des actions gouvernementales mises en place pour promouvoir l'égalité et le respect des autres chez les jeunes.

Les relations interpersonnelles harmonieuses et les rapports égalitaires contribuent au maintien d'un bon état de santé global ainsi qu'au bien-être des personnes.

Pour cette raison, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 comprend les objectifs spécifiques suivants :

- **encourager les jeunes à se comporter de façon respectueuse, sans discrimination ni préjugés ;**
- **contribuer à la création d'environnements soutenant le respect de toutes les personnes et de leur dignité, notamment par des interventions pour lutter contre l'intimidation et la cyberintimidation ;**
- **favoriser la connaissance par les jeunes de leurs droits fondamentaux et de ceux de toute la population, particulièrement en ce qui a trait à la protection des renseignements personnels.**

# LE PLAN D'ACTION CONCERTÉ POUR PRÉVENIR ET CONTRER L'INTIMIDATION

En 2015, le gouvernement a rendu public le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018, Ensemble contre l'intimidation, une responsabilité partagée. Ce plan résulte notamment de consultations ciblées effectuées auprès des jeunes.

### Un engagement du gouvernement, afin de mobiliser l'ensemble de la société

Ce plan d'action donne suite à l'engagement du gouvernement de lutter contre l'intimidation à tous les âges et dans tous les milieux, y compris dans le cyberespace. Avec ce plan d'action, le gouvernement se fixe comme but de bâtir une société respectueuse, sécuritaire et bienveillante, une société pour tous les âges, ouverte à la différence et riche de sa diversité.

L'une des orientations du plan d'action est de mobiliser l'ensemble de la société québécoise pour prévenir l'intimidation par la promotion de comportements adéquats, afin d'offrir à tous et à toutes la possibilité de grandir et de vivre dans un milieu sain et sécuritaire.

### Viser l'ensemble des milieux de vie

Chez les jeunes qui subissent des gestes d'intimidation, on rapporte trop souvent les conséquences sur la réussite scolaire, telles que les problèmes d'apprentissage et de concentration, l'absentéisme et le décrochage, de même que sur les relations sociales et sur la délinquance. Le maintien des actions destinées aux jeunes est donc essentiel, et le plan d'action les élargit à l'ensemble des milieux de vie.

Bénéficiant déjà des actions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de ses partenaires pour prévenir et réduire l'intimidation en milieu scolaire, les jeunes profiteront maintenant de nouvelles initiatives visant d'autres aspects de leur vie, comme le secteur des sports où de nouveaux efforts sont consentis pour promouvoir l'esprit sportif.

### Un effort de sensibilisation

La prévention de l'intimidation passe par une sensibilisation à ce phénomène. Différentes mesures du plan d'action concernent spécialement les jeunes. On peut mentionner, à titre d'exemple, la sensibilisation à l'intimidation à caractère homophobe ou transphobe, particulièrement présente à l'école secondaire, ainsi que les comportements adoptés envers les jeunes handicapés.

Par ailleurs, une des stratégies visant à rejoindre les jeunes implique une présence dans les médias sociaux, sur différentes plateformes, pour les sensibiliser à l'importance d'adopter des relations respectueuses et d'agir promptement s'ils sont témoins ou victimes d'intimidation.

# AXE 2

# Un environnement scolaire favorisant la persévérance et la réussite éducative

Le **deuxième axe** d'intervention de la Politique québécoise de la jeunesse 2030 concerne le système scolaire et, plus globalement, l'environnement offert aux jeunes Québécoises et Québécois, qui doit, plus que jamais, favoriser la persévérance et la réussite éducative.

## [illegible]

Le parcours scolaire constitue une période cruciale pour les jeunes. Le système scolaire offre aux jeunes les outils et les moyens nécessaires pour s'instruire, se qualifier, découvrir et mettre en valeur leurs aptitudes et se préparer ainsi à une entrée réussie dans la vie active.

Le milieu scolaire représente également, pour les jeunes, un lieu essentiel de socialisation leur permettant de construire leur future vie de citoyens sur des bases solides.

### [illegible]

Au cours de la dernière décennie, des progrès importants ont été enregistrés en matière de persévérance et de réussite scolaire : le taux de diplomation ou de qualification chez les jeunes âgés de moins de 20 ans est passé de 66,8 % en 2002-2003 à 74,7 % en 2012-2013 (figure 5). Il reste cependant encore du chemin à parcourir, particulièrement chez les jeunes garçons, pour atteindre la cible gouvernementale de 80 % de diplomation et de qualification chez les moins de 20 ans d'ici 2020.

Durant les dernières années, d'autres difficultés ont surgi à tous les ordres d'enseignement avec la hausse de la proportion de jeunes confrontés à un handicap ou à des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage.

### [illegible]

L'avènement rapide des nouvelles technologies de l'information et de la communication soulève des défis, mais offre en même temps des occasions à saisir. Les nouvelles technologies doivent être intégrées le plus rapidement possible dans l'acquisition des connaissances. Elles permettent en même temps de rendre les modes d'apprentissage plus stimulants pour les jeunes.

Il faut ajouter que l'attractivité du marché du travail constitue un autre défi à surmonter pour favoriser la persévérance scolaire. Un marché du travail offrant des emplois facilement accessibles représente, pour les jeunes, un choix souvent attrayant, au détriment de la poursuite des études : on observe, en effet, qu'une économie vigoureuse et un taux de chômage faible peuvent conduire un plus grand nombre de jeunes à quitter les bancs d'école avant l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification. On est ainsi devant un défi à relever, de tels choix ayant des répercussions à long terme sur la vie des gens, mais également sur la productivité de l'ensemble de l'économie québécoise.

Afin de faire bénéficier les jeunes d'un environnement propice favorisant la persévérance et la réussite, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 comprend les cinq objectifs suivants :

- **augmenter** [illegible]
- **soutenir** [illegible]
- **favoriser** [illegible]
- **valoriser** [illegible]
- **encourager** [illegible]

FIGURE 5

*Taux d'obtention d'un diplôme ou d'une qualification du secondaire, secteur des jeunes ou moins de 20 ans chez les adultes, selon le sexe, Québec, 2000-2001 à 2012-2013*

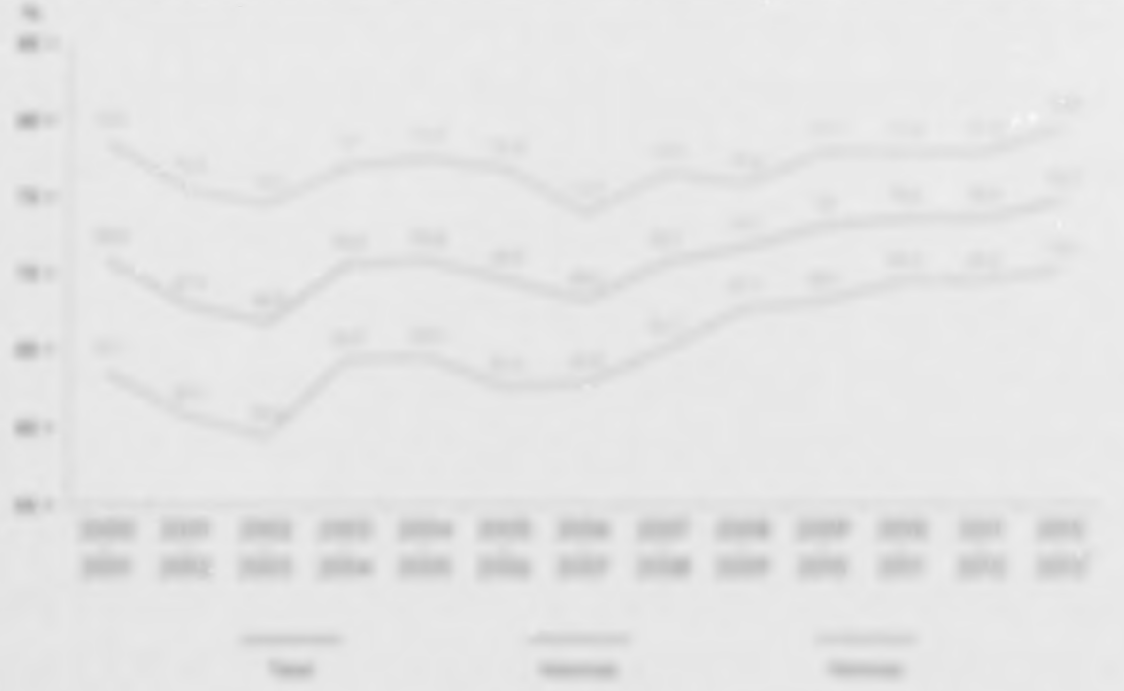


[illegible]

Source : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, [illegible]

[illegible]

## 2.2 Favoriser l'accès aux services d'orientation scolaire et professionnelle

Lorsque le moment est venu, les jeunes sont confrontés à une multitude de choix concernant les études à entreprendre, les parcours scolaires à réaliser et les métiers ou les professions à envisager.

Effectuer un choix éclairé constitue un défi pour un grand nombre de jeunes, indécis quant à leur carrière future. Cette indécision est d'ailleurs souvent l'un des principaux motifs d'abandon des études. Tous les jeunes souhaitent disposer d'outils pour mieux se connaître, pour explorer leurs champs d'intérêt et pour en savoir davantage sur les occasions d'emploi actuelles et futures.

L'orientation scolaire et professionnelle

L'orientation scolaire et professionnelle répond à ce besoin.

Elle permet aux jeunes de mieux déterminer les domaines qui les motivent, d'être plus informés sur les besoins du marché du travail et de connaître les perspectives à venir en matière d'emploi. Elle permet également aux jeunes de prendre connaissance des métiers non traditionnels. Les jeunes disposent ainsi des outils nécessaires pour faire le lien entre la formation offerte et les possibilités de carrière.

L'orientation scolaire et professionnelle est offerte sous des formes multiples contribuant toutes à aider les jeunes dans leur choix de projet de carrière.

L'orientation scolaire et professionnelle favorise la poursuite des études ainsi que le bon fonctionnement du marché du travail, dans un contexte caractérisé par la rareté grandissante de la main-d'œuvre.

Pour cette raison, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 comprend les objectifs spécifiques suivants :

- **soutenir les activités d'orientation accessibles aux jeunes, du secondaire à l'université ;**
- **encourager le recours des jeunes à l'orientation scolaire et professionnelle, surtout dans le cas des jeunes incertains quant à leurs études et à leur choix de carrière.**

## 2.4 Valoriser les formations professionnelles et techniques

Les formations professionnelles et les formations techniques constituent des voies de qualification offrant des perspectives d'emploi intéressantes. Elles mènent à des métiers valorisants et bien rémunérés. Les métiers issus de ces formations sont essentiels au bon fonctionnement de plusieurs secteurs de l'économie québécoise.

### Des efforts importants, des préjugés persistants

Plusieurs possibilités d'emplois s'offrent dans les domaines où une formation professionnelle ou technique est nécessaire. Pour améliorer l'adéquation entre les besoins du marché du travail et les compétences, le gouvernement a consenti d'importants efforts pour valoriser ces formations auprès des jeunes.

Malgré les initiatives gouvernementales prises en ce sens, les formations professionnelles et les formations techniques sont encore l'objet de préjugés défavorables. Les élèves et leurs parents sont trop peu nombreux à connaître l'existence de ces programmes et à prendre conscience de leurs débouchés sur le marché du travail.

Les efforts engagés doivent être poursuivis.

- Il faut mieux faire connaître la grande diversité des formations et des parcours existants, adaptés à la fois aux besoins des jeunes et à ceux du marché du travail.
- Il faut également promouvoir les initiatives visant à rendre ces formations plus accessibles.
- Il faut, de plus, encourager l'adéquation formation-emploi en privilégiant les formations professionnelles et les formations techniques dans les domaines où les besoins de main-d'œuvre actuels et à venir sont particulièrement importants.

La valorisation des formations professionnelles et des formations techniques peut contribuer à la réussite scolaire de certains jeunes.

Pour cette raison, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 comprend les objectifs spécifiques suivants :

- **encourager les jeunes à considérer les cheminements scolaires de la formation professionnelle et de la formation technique, notamment par des activités de sensibilisation et d'information ;**
- **contribuer à la création d'environnements favorisant l'accès aux formations professionnelles et aux formations techniques, notamment par la promotion de la mise en œuvre de programmes innovants en la matière.**

## 2.5 Encourager l'accès aux études supérieures

En 2011-2012, environ un jeune sur deux âgé de 17 à 19 ans fréquentait un établissement postsecondaire à temps plein (données non présentées). Chez les jeunes âgés de 20 à 24 ans, cette proportion était de 30 % (figure 6).

**FIGURE 6**

**Proportion[1] de la population des 20 à 29 ans fréquentant un établissement collégial ou universitaire selon l'âge, le sexe et le régime d'études, Québec, année scolaire 2011-2012**

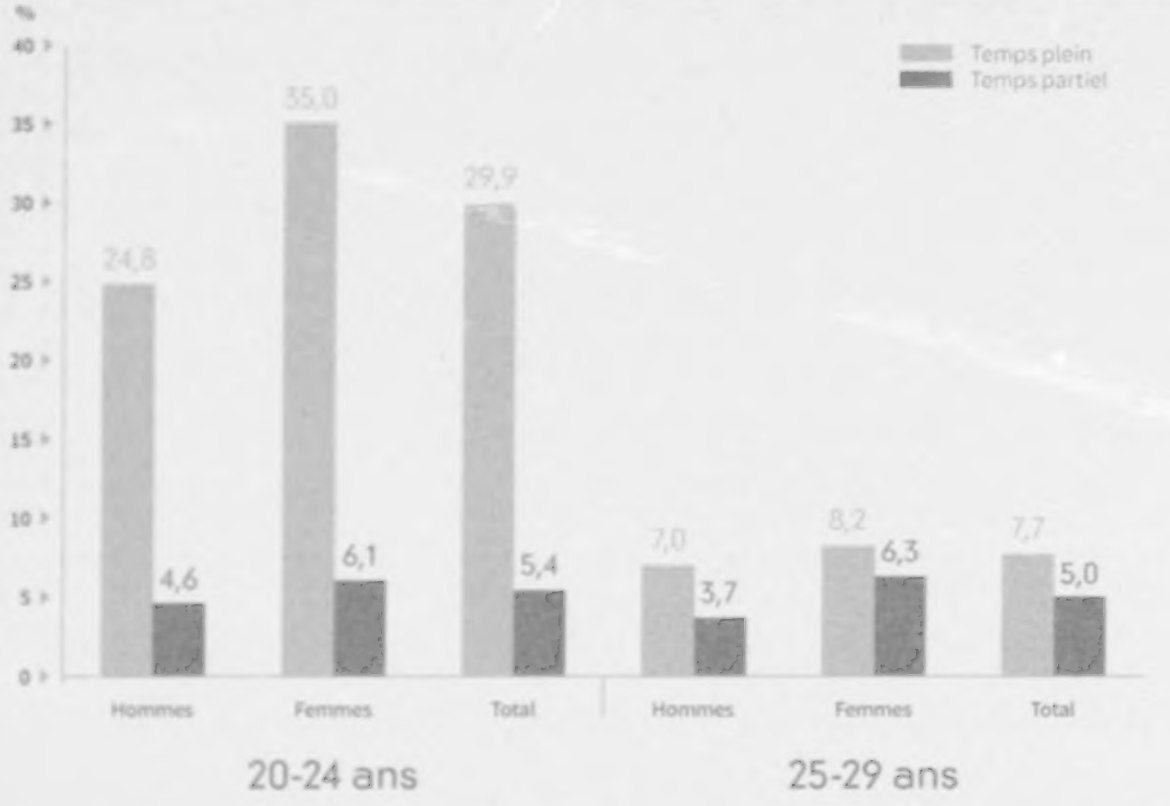


[1] Les proportions sont calculées en divisant l'effectif scolaire d'un âge donné au 30 septembre de l'année scolaire en cours par la population du même âge à la même date.

Source : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *Indicateurs de l'éducation – Édition 2014*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Pour de nombreux jeunes, le projet d'études postsecondaires représente un important facteur de persévérance tout au long du parcours scolaire.

Les études supérieures, au collégial et à l'université, sont un levier de mobilité sociale pour la personne. Un diplôme d'études supérieures représente un atout professionnel important. Pour la collectivité, les études supérieures constituent un outil de développement des connaissances en même temps qu'un facteur de prospérité économique.

### Plusieurs facteurs conditionnent l'accès aux études supérieures

L'accès aux études supérieures dépend de considérations de plusieurs ordres. Au Québec, les étudiants et étudiantes bénéficient de la gratuité aux études collégiales, de droits de scolarité universitaires parmi les moins élevés au Canada ainsi que d'un système de prêts et bourses. Sur le plan géographique, et malgré un déploiement des cégeps et des universités sur l'ensemble du territoire, la distance peut rendre les études supérieures moins accessibles. Les nouvelles technologies de l'information facilitent cependant la formation à distance.

L'accès aux études est également influencé par des déterminants socioculturels, tels que les caractéristiques familiales, linguistiques et sociales.

Par ailleurs, un nombre croissant d'étudiants et d'étudiantes empruntent des parcours atypiques combinant les études, le travail et les responsabilités familiales.

L'accessibilité aux études supérieures est un important facteur de prospérité des personnes comme de l'ensemble de la société.

Pour cette raison, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 comprend les objectifs spécifiques suivants :

- **favoriser les diverses formes d'accessibilité aux études supérieures pour tous les jeunes ayant le désir et la capacité d'accéder à de telles études ;**
- **étudier les dynamiques entourant les passerelles entre les différents ordres d'enseignement et mettre en œuvre des innovations en la matière.**

# AXE 3

# Une jeunesse engagée en faveur de la culture, de la communauté et de la société

La Politique québécoise de la jeunesse 2030 comprend un **troisième axe** d'intervention consacré à la place des jeunes dans la collectivité.

### Une nouvelle situation démographique

Les changements démographiques en cours font en sorte que les jeunes n'ont plus le poids du nombre (figure 7), comme ce fut le cas au cours des décennies ayant suivi la Seconde Guerre mondiale. En 2023, le Québec comptera davantage de citoyennes et de citoyens âgés de 65 ans et plus que de jeunes de moins de 20 ans (ISQ, 2014).

Cette nouvelle situation démographique survient dans un contexte mondial profondément transformé, avec les défis environnementaux majeurs que la planète doit relever, l'ouverture des frontières et les bouleversements technologiques transformant la nature des communications.

FIGURE 7

Répartition de la population par groupes d'âge, Québec, 1971 à 2015

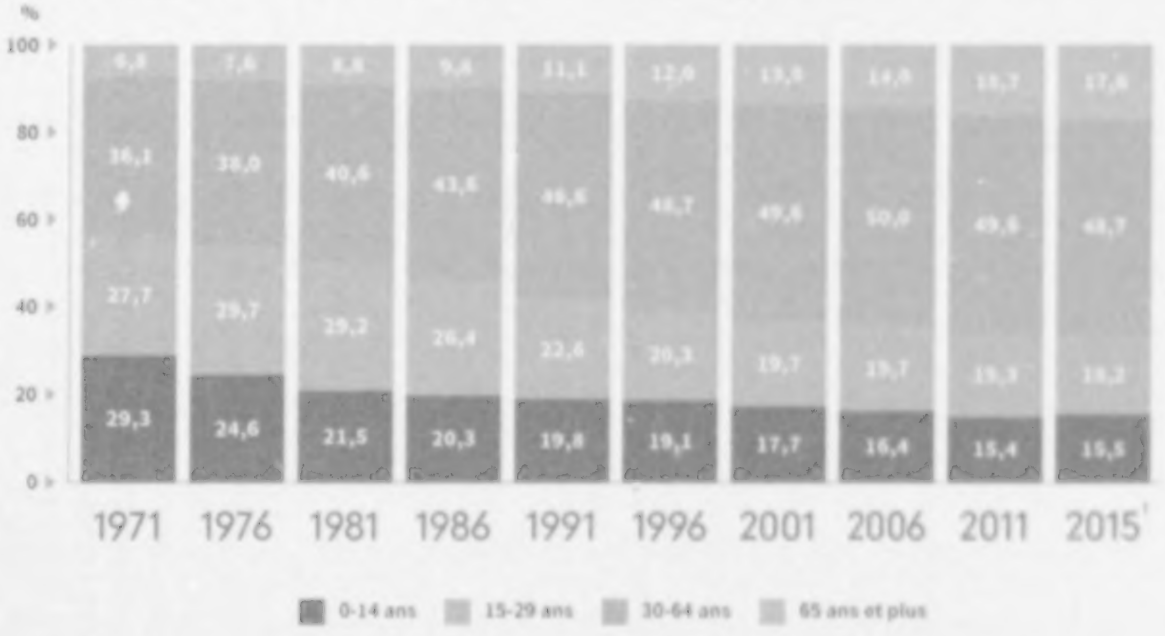


[1] Données provisoires.

Source : Statistique Canada, *Estimations démographiques*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

### Une perte d'influence, mais de nouveaux moyens

Les jeunes ont moins d'influence qu'il y a quelques décennies pour faire valoir leurs aspirations et infléchir les choix collectifs. Ils sont, par contre, en mesure de tirer pleinement parti des changements technologiques qu'ils ont intégrés dans leur mode de vie dès le plus jeune âge.

Le monde d'aujourd'hui repose sur l'instantanéité, sur la connectivité et sur la réactivité. Les outils technologiques vecteurs de ces phénomènes sont de plus en plus fondés sur l'individualisation et l'atomisation des expériences.

Paradoxalement, ces mêmes outils permettent également de tisser des liens et d'établir des réseaux à l'extérieur des cercles traditionnels. Ils ont pour effet de renforcer le sentiment d'appartenance à des collectivités composées de citoyens et de citoyennes vivant sur l'ensemble de la planète et de favoriser la mobilisation autour d'enjeux précis.

### Écouter les jeunes, leur donner une voix

Avec la Politique québécoise de la jeunesse 2030, le gouvernement veut s'assurer que la société québécoise écoute les jeunes, qu'elle favorise leur contribution aux débats collectifs et qu'elle valorise leur apport aux solutions à mettre en place pour l'avenir.

En tant que citoyens et citoyennes à part entière, les jeunes doivent avoir une voix dans leurs collectivités afin d'en influencer le développement. Ils représentent l'avenir et pourront ainsi contribuer à définir une société qui leur ressemble, dans laquelle ils se sentiront pleinement intégrés tout au long de leur vie.

### L'engagement en faveur de la culture, dans la communauté et dans la société

La participation citoyenne traduit les aspirations des jeunes pour un projet social commun. L'engagement en faveur de la culture constitue une façon privilégiée de s'ouvrir sur le monde et de contribuer à son développement futur en lui insufflant leur élan créatif.

Par cet engagement, les jeunes peuvent faire entendre leur voix dans leur communauté et entamer concrètement une démarche de participation citoyenne.

L'engagement de la jeunesse dans la culture, dans la communauté et dans la société a des retombées sur le jeune lui-même. Cet engagement fonde l'inclusion sociale, soutient la persévérance scolaire, permet la réussite éducative et conduit potentiellement à une intégration plus facile dans le monde du travail.

Un tel engagement se concrétise d'une multitude de façons, notamment dans les projets unissant les jeunes et d'autres citoyens et citoyennes, permettant ainsi un rapprochement intergénérationnel dans des domaines aussi divers que la santé, le bien-être ou l'environnement.

Pour favoriser l'engagement des jeunes dans la culture, la communauté et la société, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 comprend les cinq objectifs suivants :

- **encourager** l'engagement civique;
- **soutenir** la pratique d'activités citoyennes;
- **multiplier** les occasions d'engagement bénévole et citoyen;
- **favoriser** le dialogue entre les générations et les acteurs du milieu;
- **encourager** les comportements écoresponsables.

## 3.1 Encourager l'engagement civique

Pour les jeunes, la participation citoyenne et l'engagement civique contribuent à l'intégration dans la collectivité, à l'établissement et au renforcement d'un sentiment d'appartenance ainsi qu'à une prise de conscience de ce qu'il est possible de réaliser lorsque l'on s'implique concrètement dans sa collectivité.

La participation et l'engagement des jeunes sont essentiels pour la démocratie québécoise. Ils permettent de mieux connaître et comprendre les besoins et les souhaits de la jeunesse et de les intégrer davantage dans les décisions collectives.

**Participation et engagement**

Il existe une différence d'implication entre la participation et l'engagement. La participation correspond à un investissement personnel ponctuel et relativement limité par rapport à l'engagement, synonyme de responsabilités accrues et de plus longue durée.

La participation et l'engagement des jeunes dans leur collectivité constituent un moyen crucial d'assurer à la jeunesse une influence significative. L'engagement civique permet aux jeunes de faire valoir leurs idées et leurs intérêts, malgré la diminution de leur nombre relatif.

## Des moyens disponibles pour stimuler l'engagement des jeunes

Plusieurs moyens sont disponibles pour stimuler la participation citoyenne et l'engagement civique des jeunes.

Les nouvelles technologies de l'information et des communications permettent de joindre les jeunes et de les informer des événements politiques pouvant les toucher ainsi que des possibilités d'action qui en découlent. Elles favorisent aussi l'mobilisation.

L'existence et la disponibilité de lieux de participation facilitent l'implication des jeunes d'horizons et de champs d'intérêt divers.

> La participation citoyenne et l'engagement civique contribuent à intégrer les jeunes dans la collectivité tout en faisant bénéficier l'ensemble de la société d'un apport social pour l'avenir.
>
> Pour cette raison, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 comprend les objectifs spécifiques suivants :
>
> - encourager les jeunes à s'engager dans leurs collectivités ;
> - encourager les jeunes à exercer leur droit de vote, notamment en les incitant tôt à des exercices de simulation ;
> - contribuer à la création d'environnements où les jeunes sont écoutés et où ils savent que leur contribution aura un impact ;
> - encourager les projets visant la participation citoyenne et ceux qui permettent aux jeunes d'acquérir des compétences de leader.

## 3.2 Soutenir la pratique d'activités culturelles

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

> [illegible]
>
> [illegible]
>
> 1. [illegible]
> 2. [illegible]
> 3. [illegible]

# LA FUTURE POLITIQUE CULTURELLE ET LE PLAN CULTUREL NUMÉRIQUE DU QUÉBEC

FIGURE 8

Évolution de la durée de vie active au travail d'un individu en 1970 et en 2009

[illegible]

**La solidarité, la compréhension et la création de projets communs**

Le dialogue entre les générations s'impose pour maintenir la solidarité et la compréhension des réalités vécues par les membres des différents groupes d'âge ainsi que pour définir des solutions intergénérationnelles.

Le dialogue permettra un échange d'expériences enrichissantes entre les générations, il facilitera la relève, grâce à la formation et à l'accompagnement des jeunes générations.

L'une des réalités démographiques actuelles est le fait que les aînés vivent plus longtemps en bonne santé. Ils peuvent ainsi partager leurs acquis et leur savoir dans de meilleures conditions avec les plus jeunes.

Le dialogue entre les générations conduit concrètement à la création d'initiatives communes sur des intérêts partagés, tels que la préservation de l'environnement. Ces initiatives permettent le partage des connaissances et des compétences entre les participants et participantes d'âges différents.

### Les relations interculturelles

Une jeunesse engagée dans la société québécoise d'aujourd'hui s'investit également pour favoriser des relations interculturelles harmonieuses.

Le Québec mise sur l'immigration pour soutenir sa croissance démographique, et cette volonté se maintiendra pour les prochaines années. La croissance démographique future sera largement tributaire de l'immigration. Cette réalité contribue directement à accroître la diversité de la société québécoise.

La capacité de dialoguer respectueusement et un effort de compréhension mutuelle permettront au Québec de tirer profit de cette nouvelle réalité.

Le dialogue entre les générations et une solidarité accrue entre les personnes d'âges différents constituent les meilleurs moyens de répondre aux défis économique, social et politique résultant des changements démographiques.

Pour cette raison, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 comprend les objectifs spécifiques suivants :

- **favoriser l'établissement de relations intergénérationnelles positives et enrichissantes pour tous et pour toutes ;**
- **encourager la création de liens de solidarité entre les Québécois et les Québécoises de toutes les générations et de toutes les origines ;**
- **contribuer à la création d'environnements établissant des ponts entre les générations et favorisant des activités de mentorat et de maillage.**

## 3.5 Encourager les comportements écoresponsables

L'état de la planète est une question importante pour la jeunesse québécoise, comme pour les jeunes de l'ensemble du monde.

### Les enjeux environnementaux

Les changements climatiques constituent certainement l'un des phénomènes dont les conséquences sont les plus sérieuses et les plus difficiles à renverser.

Il ne s'agit cependant pas du seul enjeu environnemental dont on doit se préoccuper. La mise en valeur d'une agriculture durable, la préservation des milieux naturels et des espèces qui y vivent, la qualité de l'air et de l'eau sont d'autres enjeux environnementaux préoccupants. Parmi les réponses à promouvoir, la consommation locale et responsable ainsi que la réduction de la quantité des matières résiduelles, dont la réduction du gaspillage alimentaire, nécessitent des prises de conscience chez les jeunes, comme dans l'ensemble de la société.

### Une motivation à traduire concrètement

Les jeunes sont plus sensibilisés aux enjeux environnementaux que la moyenne de la population. Ils sont motivés pour modifier leur consommation afin de respecter l'environnement. Pour un grand nombre de jeunes, l'environnement est un thème prioritaire lors des débats collectifs.

On doit cependant constater que les jeunes ne sont pas les citoyennes et citoyens québécois adoptant le plus de comportements écoresponsables. Ils consomment les produits locaux et adoptent le transport actif, mais devraient davantage traduire leurs préoccupations pour l'environnement dans leurs habitudes de consommation. Accroître la diffusion d'information sur les enjeux de consommation responsable peut contribuer à une telle prise de conscience.

L'adoption de comportements écoresponsables permettra aux jeunes de traduire concrètement dans leurs habitudes de consommation les préoccupations qu'ils manifestent quant aux questions environnementales.

Pour cette raison, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 comprend les objectifs spécifiques suivants :

- **encourager les jeunes à adopter quotidiennement un mode de vie axé sur des comportements écoresponsables ;**
- **soutenir les initiatives valorisant les comportements écoresponsables et leurs impacts positifs sur l'environnement**.

# LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La lutte contre les changements climatiques est l'un des plus grands défis auxquels l'humanité est confrontée. Les changements climatiques causés par l'activité humaine et leurs conséquences sur les écosystèmes modifieront l'environnement des jeunes tout au long de leur vie. On sait que certaines conséquences de ces changements sont déjà perceptibles, mais que d'autres pourront être évitées si des correctifs sont apportés à temps.

Les jeunes générations sont déjà en bonne partie sensibilisées aux enjeux en cause. Ce sera bientôt à ces générations de prendre les décisions qui s'imposent.

Au Québec, à travers son réseau d'éducation, le gouvernement mise sur les jeunes afin qu'ils deviennent des agents multiplicateurs auprès de leurs pairs et de leur famille. Dans le cadre de son Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, le gouvernement favorise aussi la mobilisation des acteurs de la société québécoise, dont les jeunes, sur la question des changements climatiques.

### La Conférence de Paris de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Des jeunes du Québec ont participé à la 21e Conférence des Parties (CdP21) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue à Paris, du 30 novembre au 12 décembre 2015. Ils ont notamment pu échanger avec le premier ministre du Québec à cette occasion.

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est un traité international qui a été ouvert à la signature lors du Sommet de la Terre tenu à Rio de Janeiro en juin 1992. Les pays signataires (qu'on appelle « les parties ») se sont engagés à limiter le réchauffement de la planète. Des « conférences des parties » ont lieu annuellement pour assurer la mise en œuvre de la Convention-cadre et pour définir, concrètement, les nouvelles étapes de son application.

Lors de la Conférence de Paris, les jeunes présents ont pu être les témoins privilégiés de cet évènement historique où 195 pays ont conclu un accord international visant à maintenir le réchauffement de la planète en deçà de 2°C d'ici 2100, par rapport à l'ère préindustrielle.

Dans le cadre de cette conférence, le Québec a également annoncé son soutien à des initiatives jeunesse dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques. En agissant sur les changements climatiques avec les jeunes, tant pour la réduction des émissions que relativement aux mesures d'adaptation, le Québec peut ainsi contribuer à la prise en charge de cet enjeu par ceux-là mêmes qui devront affronter ce défi colossal.

La lutte contre les changements climatiques est un défi de longue haleine touchant toutes les générations et impliquant que la jeunesse d'aujourd'hui reprenne le flambeau. C'est par l'éducation, le dialogue, la créativité et l'ingéniosité que ce défi pourra être relevé.

AXE 4

# Des jeunes prêts pour le travail, une économie prête à les accueillir

Le **quatrième axe** d'intervention de la Politique québécoise de la jeunesse 2030 concerne l'entrée des jeunes sur le marché du travail. Pour réussir leur entrée dans la vie économique, les jeunes doivent être prêts pour le travail, et l'économie québécoise doit elle-même être prête à les accueillir.

Le premier emploi ou la création d'une première entreprise constituent une étape essentielle dans le parcours menant à l'autonomie et à la pleine participation à la société. En entrant sur le marché du travail, un jeune acquiert la possibilité de gagner sa vie tout en contribuant directement à la prospérité collective.

Le taux d'activité des jeunes a progressé de 2000 à 2015 (figure 9).

FIGURE 9

Taux d'activité selon le groupe d'âge, Québec, 2000 à 2015

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2015, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Afin d'aider les jeunes à se préparer à entrer sur le marché du travail et de préparer ce marché à les accueillir, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 vise les cinq objectifs suivants :

- **intégrer** [illegible]
- **rendre** [illegible]
- **promouvoir** [illegible]
- **favoriser** [illegible]
- **tirer** [illegible]

## [illegible]

Le passage des études au travail est l'une des plus importantes étapes que doivent franchir les jeunes pour acquérir une pleine autonomie.

### Les jeunes en difficulté

La plupart des jeunes franchissent cette étape avec succès et surmontent des obstacles qui ne cessent que momentanément. Certains jeunes éprouvent cependant des difficultés persistantes qui les empêchent de s'intégrer dans le marché du travail.

Ces jeunes se retrouvent parfois dans des situations de marginalisation plus ou moins grandes, parfois à l'aide financière de dernier recours ou dans une situation en quête d'équilibre sur le marché du travail, à la limite de l'exclusion.

En 2014-2015, 182 300 jeunes n'étaient ni en emploi, ni aux études, ni en formation (NEET). Dans ce groupe, nous retrouvons la plupart des 62 570 jeunes adultes de moins de 30 ans bénéficiant d'une aide financière de dernier recours (figure 10).

### Aider à s'intégrer dans le marché du travail

On doit aider ces jeunes à vaincre les problèmes auxquels ils sont confrontés, car l'intégration dans le marché du travail constitue souvent le meilleur moyen de régler ces problèmes à leur source. L'obtention et le maintien d'un emploi réduisent les risques de pauvreté et d'exclusion. Il faut donc apporter un soutien particulier aux jeunes ayant connu des environnements instables ou à ceux qui n'ont pas terminé leur diplôme d'études secondaires ou d'études professionnelles.

Le contexte démographique actuel fournit les incitatifs voulus à intégrer dans le marché des groupes de jeunes en difficulté. La demande de main-d'œuvre est forte, et les jeunes sont la potentiel nécessaire pour répondre aux besoins du marché.

## 4.4 Favoriser la mobilité des jeunes en région, au Canada et sur le plan international

Pour les jeunes, les expériences vécues ailleurs au Québec, au Canada ou à l'étranger constituent des occasions d'apprentissage uniques. Elles leur permettent de rencontrer des jeunes et d'autres citoyens et citoyennes d'horizons, de cultures et de formations différentes. De telles expériences accroissent la capacité d'adaptation et de compréhension des autres et forgent des aptitudes en matière de communication, essentielles pour le reste de la vie.

### Des expériences fort utiles

Ces expériences vécues à l'extérieur du milieu d'origine seront fort utiles dans la vie des jeunes provenant de tous les milieux. Le paysage culturel du Québec continuera à se diversifier au cours des prochaines décennies. Les échanges internationaux s'intensifieront. Dans une économie aussi ouverte que l'économie québécoise, l'acquisition d'expériences à l'extérieur sera un atout majeur pour bénéficier d'un parcours personnel et d'un emploi stimulant et valorisant.

Les projets de mobilité peuvent avoir autant d'intérêt à l'intérieur même du Québec. Les jeunes ont tout intérêt à découvrir d'autres régions, surtout si ces découvertes conduisent à une véritable intégration dans la communauté d'accueil.

Les expériences vécues par les jeunes en région, au Canada ou dans d'autres pays sont source de découvertes et d'enrichissement, dont ces jeunes bénéficieront tout au long de leur vie active.

Pour cette raison, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 comprend les objectifs spécifiques suivants :

- **encourager et soutenir les jeunes à vivre des expériences à l'extérieur de leur région, notamment en leur proposant des programmes de stages et des expériences d'études ;**
- **soutenir les possibilités pour les jeunes de vivre des expériences diversifiées au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde.**

## 4.3 Tirer parti des occasions d'emploi offertes dans toutes les régions du Québec

Le Québec est un ensemble diversifié de régions offrant des possibilités d'emploi particulièrement variées. Les jeunes Québécoises et Québécois doivent profiter de cette diversité et de cette variété alors qu'ils préparent leur avenir.

Pour les régions, le défi est de faire connaître aux jeunes leurs possibilités et les occasions qu'elles offrent. Il peut s'agir de besoins de main-d'œuvre précis, mais également d'occasions de création ou de reprise d'entreprises.

De tels efforts doivent viser en particulier les jeunes issus de l'immigration, souvent moins informés que les autres jeunes Québécoises et Québécois des possibilités offertes par les différentes régions du Québec.

Il existe des occasions d'emploi dans toutes les régions du Québec. Il importe que les jeunes en soient informés afin de pouvoir les saisir.

Pour cette raison, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 comprend les objectifs spécifiques suivants :

- **mieux informer les jeunes sur les possibilités offertes en matière d'emploi dans les régions du Québec et favoriser l'adéquation entre la formation et l'emploi ;**
- **consentir un effort particulier d'information sur les possibilités des régions à l'intention des jeunes issus de l'immigration.**

# LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE EN MATIÈRE D'IMMIGRATION, DE DIVERSITÉ ET D'INCLUSION

Le Gouvernement du Québec a récemment lancé une politique en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion. Cette politique vise à reconnaître la richesse de la diversité québécoise et l'apport des personnes immigrantes de même qu'à favoriser le dynamisme et la prospérité du Québec et la vitalité de son territoire. Elle repose sur plusieurs fondements parmi lesquels on compte une approche interculturelle qui souligne l'importance de l'ouverture à la diversité, le rôle de la langue française et l'accès équitable et sans discrimination aux ressources, services et institutions partagées de la société québécoise.

## Une place importante pour les jeunes

Dans cette nouvelle politique, les jeunes occuperont une place importante. Ils représentent la majorité des demandes d'immigration : les moins de 35 ans constituent de 65 % à 75 % de l'ensemble des admissions annuelles de personnes immigrantes. Dans la nouvelle politique, le gouvernement portera ainsi une attention particulière à l'intégration des jeunes et à leur employabilité.

La nouvelle politique comprendra également des initiatives visant l'occupation et la vitalité des territoires, grâce à l'immigration et à l'intégration des immigrants et immigrantes dans les différentes régions du Québec ayant des manques de main-d'œuvre.

AXE 5

# Un soutien à l'entrepreneuriat jeunesse et à la relève

Le **cinquième axe** d'intervention de la Politique québécoise de la jeunesse 2030 est entièrement consacré à l'entrepreneuriat et au soutien que le gouvernement entend apporter aux jeunes souhaitant créer une entreprise, assurer la relève d'un chef d'entreprise ou accéder aux lieux décisionnels.

### L'ambition de créer sa propre entreprise ou de reprendre une entreprise existante

Un nombre considérable de jeunes Québécoises et Québécois ont l'ambition de créer rapidement leur propre entreprise ou de reprendre une entreprise existante. Ils souhaitent ainsi concrétiser une vision d'affaires à laquelle ils croient profondément. Ils sont prêts à prendre des risques pour créer des emplois et des activités à partir d'idées dont ils sont les porteurs.

Les entreprises que ces jeunes veulent créer ou reprendre peuvent être des entreprises privées ou des entreprises d'économie sociale.

Pour réussir leur projet, les jeunes ont besoin de soutien financier. Ils doivent également bénéficier de conseils stratégiques et de savoir-faire touchant aussi bien le domaine d'activité concerné que la gestion d'entreprises ou le financement.

En 2014, le Québec compte près de 45 000 entrepreneurs âgés entre 15 et 29 ans. D'ailleurs, il s'agit d'un âge où les jeunes sont particulièrement nombreux à se lancer en affaires (figure 11).

FIGURE 11

Nombre d'entrepreneurs de 15 à 29 ans selon la présence d'aide rémunérée, Québec, 2014

Taux d'entrée des entrepreneurs[1] selon le groupe d'âge, Québec, 2014

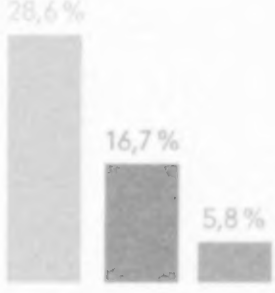


Nombre d'entrepreneurs de 15 à 29 ans, Québec et reste du Canada, 2014

[1] Taux d'entrée des entrepreneurs : nombre d'entrepreneurs d'un groupe d'âge ayant acquis ce statut dans les 12 derniers mois divisé par le nombre total d'entrepreneurs actifs du même groupe d'âge au cours de l'année.

Note : Le terme « entrepreneurs », dans cette compilation, désigne les individus que l'*Enquête sur la population active* de Statistique Canada identifie comme des travailleurs autonomes (sauf les travailleurs familiaux non rémunérés), c'est-à-dire des personnes qui travaillent à leur propre compte. Ces individus peuvent embaucher d'autres personnes (entrepreneurs avec employés) ou non (entrepreneurs sans employé).

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, 2014, fichier de micro-données à grande diffusion, adapté par la Direction des politiques et de l'analyse économique du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

Afin de soutenir l'entrepreneuriat jeunesse et la relève, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 a fixé cinq objectifs à atteindre :

- **encourager** la culture entrepreneuriale chez les jeunes ;
- **soutenir** le démarrage d'entreprises par les jeunes ;
- **faciliter** la reprise d'entreprises, notamment pour les entreprises familiales ;
- **soutenir** les jeunes entrepreneurs et entrepreneures agricoles ;
- **faciliter** l'accès des jeunes aux lieux décisionnels et préparer la relève.

## 5.1 Encourager la culture entrepreneuriale chez les jeunes

L'économie québécoise est en bonne partie fondée sur de petites et moyennes entreprises (PME) dont le dynamisme et le développement sont directement liés à la qualité de l'entrepreneuriat.

Les PME et les gens qui les dirigent créent et maintiennent des emplois dans toutes les régions du Québec, investissent dans de nouvelles activités et stimulent l'innovation. La prospérité du Québec dépend ainsi en bonne partie de la qualité de l'entrepreneuriat.

Au cours des prochaines années, un nombre important de chefs d'entreprise prendront leur retraite. Dans le cas des PME, ce changement de garde comporte des risques importants. Les jeunes générations ont l'opportunité de prendre la relève.

### La culture entrepreneuriale

La culture entrepreneuriale valorise le projet consistant à créer son entreprise ou à reprendre une entreprise existante. Cette culture se construit, entre autres, par des expériences concrètes prenant la forme de projets. De telles expériences permettent aux jeunes de mieux connaître et comprendre la fonction d'entrepreneur, d'en saisir les défis et éventuellement de donner l'envie de se lancer en affaires.

Les établissements d'enseignement sont des milieux propices pour l'éclosion du désir d'entreprendre. Les jeunes explorent et découvrent alors leurs capacités ainsi que les options se présentant pour l'avenir.

La mise en valeur de la culture entrepreneuriale a d'autres conséquences sur la formation des jeunes. Les jeunes initiés à la culture entrepreneuriale développent leur autonomie, leur capacité d'action, leur sens des responsabilités et leur audace.

Le Québec a tout à gagner en encourageant la culture entrepreneuriale chez les jeunes. La prospérité économique future dépend en bonne partie de la qualité des entrepreneurs et des entrepreneuses de demain. La culture entrepreneuriale permet de mettre en valeur des capacités et des qualités personnelles très précieuses pour la vie active.

Pour cette raison, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 comprend les objectifs spécifiques suivants :

- **stimuler le désir d'entreprendre chez les jeunes par des projets permettant de vivre des expériences concrètes, tels que les projets coopératifs et la promotion de programmes et d'initiatives à l'école et dans les établissements postsecondaires ;**
- **proposer aux jeunes une image positive de l'entrepreneuriat.**

# LE PLAN D'ACTION EN ÉCONOMIE SOCIALE 2015-2020

## Le Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020 : l'entrepreneuriat collectif

Découlant de la Loi sur l'économie sociale, le Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020 vise à soutenir la pleine contribution des entreprises d'économie sociale à l'économie québécoise et à soutenir leur réponse aux défis auxquels le Québec fait face. Le plan d'action vise notamment à soutenir l'entrepreneuriat collectif comme une des solutions à la relève d'entreprise.

D'une part, la reprise collective peut constituer une solution appropriée à la fermeture des d'entreprises ou à leur délocalisation. Dans de tels cas, des groupes de travailleurs et de travailleuses ou des collectivités unissent leurs forces pour racheter l'entreprise à vendre et en devenir les propriétaires collectifs.

Dans une autre perspective, la relève au sein des entreprises d'économie sociale représente également un enjeu, particulièrement dans le contexte du vieillissement de la population. L'implication des jeunes dans les entreprises d'économie sociale est donc essentielle.

FIGURE 12

Évolution du taux d'entrée des entrepreneur.e.s selon le groupe d'âge, Québec, 1976 à 2014

[illegible]

# Conclusion

Avec la Politique québécoise de la jeunesse 2030, Ensemble pour les générations présentes et futures, le gouvernement définit le cadre de son action en faveur des jeunes autour de cinq axes d'intervention.

- Le gouvernement entend faire en sorte que les jeunes Québécoises et Québécois acquièrent de saines habitudes de vie, dans un environnement sécuritaire.
- L'ensemble de l'environnement scolaire offert aux jeunes Québécoises et Québécois doit plus que jamais favoriser la persévérance et la réussite éducative.
- Le gouvernement souhaite inciter la jeunesse québécoise à s'engager encore davantage en faveur de la culture, de la communauté et de la société.
- Les jeunes doivent être prêts pour le travail, et l'économie doit être prête à les accueillir.
- Le gouvernement entend enfin apporter son soutien aux jeunes souhaitant créer une entreprise, assurer la relève d'un chef d'entreprise ou accéder aux lieux décisionnels.

Ces différents axes d'intervention comprennent une série d'objectifs spécifiques précisant le sens de l'action gouvernementale recherché. Le gouvernement souhaite ainsi promouvoir notamment les bonnes habitudes alimentaires, augmenter la persévérance scolaire, encourager l'engagement citoyen, favoriser l'employabilité et la conciliation entre le travail, la vie familiale et les études ainsi que soutenir la culture entrepreneuriale chez les jeunes.

### Une direction unique

Ces différents axes d'intervention vont tous dans la même direction : offrir aux jeunes un environnement stimulant, sain, sécuritaire et ouvert ainsi que les aider dans leurs apprentissages et leurs projets.

L'objectif général est clair : il s'agit d'aider les jeunes Québécoises et Québécois à accélérer les multiples transitions auxquelles ils sont soumis de l'enfance à l'âge adulte, afin qu'ils aient en main toutes les chances de réussir leur parcours vers l'autonomie. Ils seront alors en mesure de prendre le relai des générations précédentes pour contribuer à façonner le Québec de demain pour les générations présentes et futures.

# La mise en œuvre de la Politique québécoise de la jeunesse 2030

## Une responsabilité assurée par le premier ministre

Le premier ministre est responsable de l'application de la Politique québécoise de la jeunesse 2030. Il est soutenu, à cette fin, par le Secrétariat à la jeunesse, qui en assure la coordination gouvernementale. Un comité interministériel formé de représentants et de représentantes de l'administration publique joue aussi un rôle dans le suivi de la Politique.

Le Secrétariat à la jeunesse a deux grands rôles dans la gouvernance de la Politique québécoise de la jeunesse 2030 découlant directement des deux aspects de sa mission :

- un rôle-conseil en matière de jeunesse auprès du gouvernement ;

  Dans le cadre de son rôle-conseil, le Secrétariat doit veiller à mettre en place les mécanismes qui permettront d'assurer l'application de la Politique à l'ensemble des décisions de l'État touchant les jeunes ou les environnements dans lesquels ceux-ci évoluent.

- un rôle d'animation et de coordination de la mise en œuvre des stratégies d'action jeunesse.

En matière de coordination interministérielle, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 reconduit l'usage de la clause d'impact jeunesse dans les mémoires présentés au Conseil des ministres, afin de mettre en lumière les effets présents et à venir des politiques publiques sur les jeunes.

## Des stratégies d'action jeunesse quinquennales

La Politique québécoise de la jeunesse 2030 est déployée au moyen de stratégies d'action jeunesse quinquennales contenant des mesures ciblées intégrées dans les programmes, les mesures et les services des ministères et organismes, ou complémentaires à ceux-ci.

Les programmes, les mesures et les services en découlant seront mis en œuvre par les ministères, les organismes publics ou les organisations non gouvernementales qui pourront les offrir aux jeunes de façon directe. La Stratégie d'action jeunesse pourra accorder les sommes requises pour adapter l'offre de services existante aux besoins particuliers des jeunes ou pour la diversifier dans des domaines d'action, toujours selon les objectifs prévus à la Politique.

L'évaluation de la Stratégie d'action jeunesse et de ses principaux programmes, mesures et services reposera sur les meilleures pratiques en matière d'évaluation, notamment celles qui sont promues par le Secrétariat du Conseil du trésor.

## Un réseau de partenaires

La Politique québécoise de la jeunesse 2030 a été élaborée avec les jeunes, avec les organisations qui les représentent ou qui leur offrent des services et avec des groupes d'experts.

Pour maintenir la synergie au service de sa mise en œuvre, le Secrétariat à la jeunesse invitera ces partenaires à des rencontres périodiques afin de faire le point sur le suivi de la Politique.

## Le rôle de la population québécoise

La Politique québécoise de la jeunesse 2030 s'adresse à tous ceux et celles qui peuvent également contribuer à la réussite de la jeunesse québécoise, soit tous les groupes et les gens ayant à cœur le devenir du Québec et désirant investir dans sa jeunesse. Il est éminemment souhaitable que les acteurs philanthropiques du Québec, et ceux et celles qui leur fournissent les moyens d'agir, prennent connaissance de cette politique, entre autres au vu des contributions remarquables des exercices de consultations d'où provient l'essentiel de son contenu.

Plus largement, les entreprises du Québec, les organisations de toutes tailles et de toutes natures et la population québécoise ont une contribution à apporter pour bâtir les environnements qui permettront à la jeunesse de profiter du soutien qu'elle mérite et dont elle a besoin.

## Les jeunes

L'avenir des jeunes leur appartient, et ils le façonneront avec le concours des membres de leur famille et des différents acteurs de leur collectivité.

Il est donc tout à souhaiter que la Politique québécoise de la jeunesse 2030 marque le début de nouvelles idées, de projets et de dialogues qui assureront aux jeunes du Québec les meilleures conditions pour trouver leur autonomie, s'épanouir et construire à leur tour l'avenir du Québec.

# LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE 2030, L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

Avec la Politique québécoise de la jeunesse 2030, le Gouvernement du Québec s'inscrit dans les priorités du Programme d'action mondial pour la jeunesse, lancé par l'Organisation des Nations Unies en 1995, et de la Stratégie jeunesse de la Francophonie 2015-2022, adoptée en décembre 2014 au Sommet de Dakar. Dans ce contexte, le Gouvernement du Québec fera la promotion active de l'expérience québécoise en la matière, auprès des organisations internationales concernées.

## La Stratégie jeunesse de la Francophonie 2015-2022

La Stratégie jeunesse de la Francophonie 2015-2022 vise à renforcer et à coordonner l'action de toutes ses parties prenantes. Elle encourage l'adhésion et l'engagement des jeunes francophones pour qu'ils forgent eux-mêmes leur propre destin et qu'ils s'épanouissent en tirant profit de l'immense potentiel de la langue française et en ayant à l'esprit les valeurs sur lesquelles se fonde la Francophonie, au premier chef la solidarité, la paix et le respect de la démocratie et des droits de l'Homme. Elle met l'accent sur la promotion de la formation professionnelle et technique, l'entrepreneuriat et la mobilité des jeunes.

## L'entente signée entre le Québec et l'Organisation internationale de la Francophonie

S'inscrivant dans la lignée de cette stratégie, le Québec a confirmé, en juin 2015, sa volonté de poursuivre son rôle de leader sur le plan international en matière de jeunesse en signant, avec l'Organisation internationale de la Francophonie, une entente de collaboration portant sur le développement du savoir-faire en matière de politiques jeunesse dans l'espace francophone.

La contribution du Québec permettra de répertorier les meilleures pratiques en matière de politiques jeunesse dans l'espace francophone pour notamment favoriser l'élaboration d'outils et de matériel de formation à l'intention des gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie.

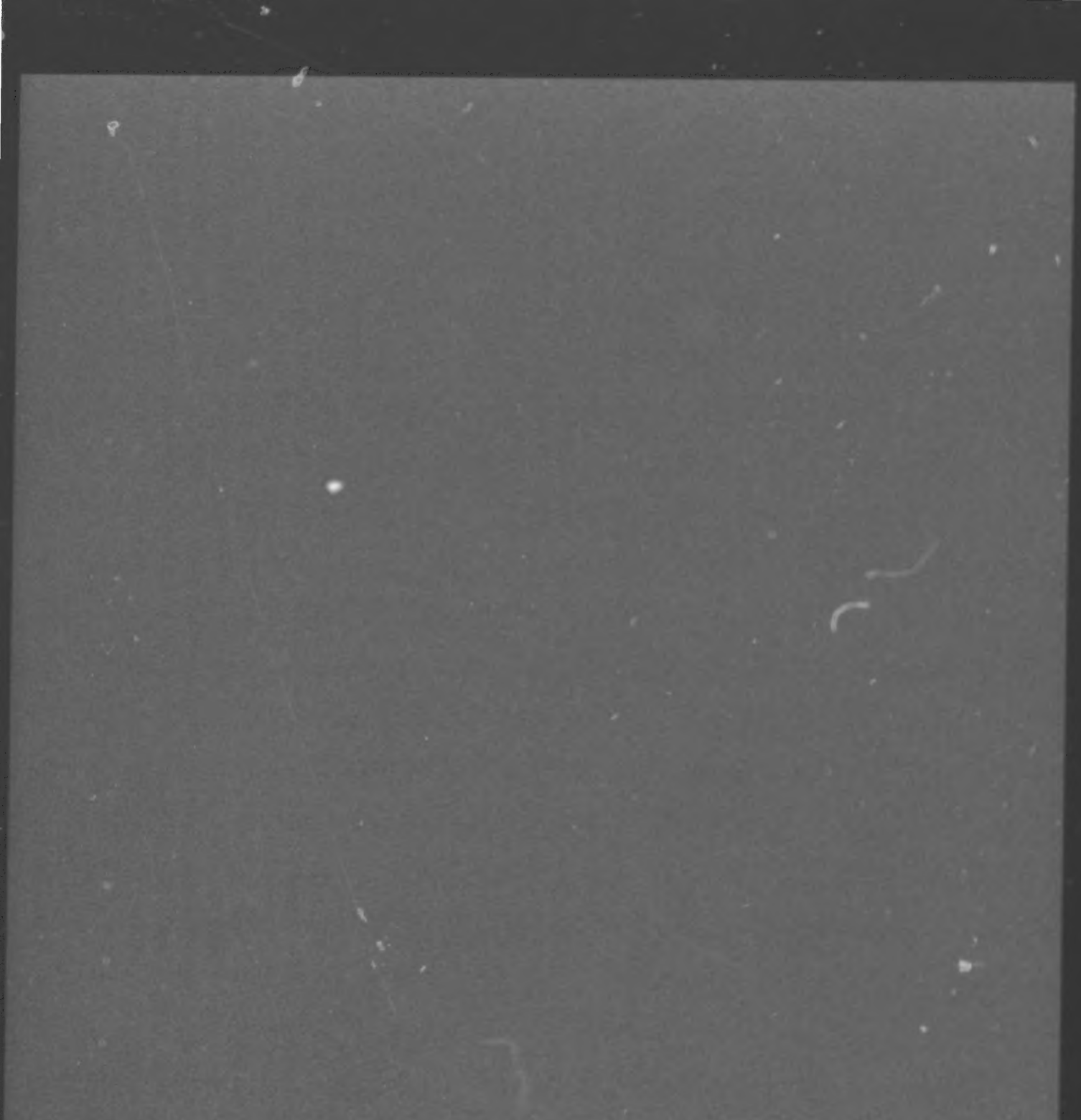

**www.saj.gouv.qc.ca**

*Secrétariat à la jeunesse*
Québec